



Le Lyotain

Année 2005 Numéro 1

Mai 2005

Le mot du conseiller général

**Commune
de Saint-Lyé**

Imprimé par nos soins

Dans ce numéro :

Edito de Danièle BOEGLIN	1
Informations mairie	2
Ordures ménagères	2
Patrimoine	3
Les gestes bleus	3
L'écho du conseil	3
Budget communal	4
Tarifs CLSH	5
Anim'ados	6
Inscriptions aux écoles	7
Grange l'Evêque	7
Numéros utiles	8
Etat-civil	8
Agenda	8

C'est toujours avec plaisir que je rencontre et écoute les habitants du canton. Cela est indispensable à l'exercice de mon mandat. Aussi, j'essaie de le faire le plus souvent possible, au cours de permanences que je tiens dans les diverses communes, ou lors de manifestations auxquelles je suis invitée, ou bien tout simplement sur demande de rendez-vous.

Mais je suis aussi en contacts réguliers avec vos élus communaux qui sont vos relais les plus proches. C'est dans ce contexte que je me suis rendue au conseil municipal du 25 février, à l'invitation de Monsieur le Maire. L'ordre du jour était informel mais les sujets concernant le département et votre commune ne manquaient pas :

Les travaux du canal de la haute seine :

2 phases, de Barberey à Méry, puis de Méry à Nogent. Le maître d'œuvre a été désigné fin 2004, il s'agit de la Société Ingérop de Strasbourg. Le département étant maître d'ouvrage, c'est-à-dire qu'il pilote et règle les travaux.

La mission : Elle se décompose en 2 parties distinctes : **la remise en état des ponts** (17 au total) : 6 ponts busés à reconstruire, 9 existants à réhabiliter, 2 à démolir et à reconstruire. Votre commune est concer-

née par le pont de la RD 15 et le pont écluse du Riancey. A part le pont de Savières qui sera réhabilité en gardant son caractère, tous les autres présenteront les mêmes caractéristiques architecturales : structure en dalle de béton et garde corps en lame d'acier inoxydable.

L'aménagement des bords (40 kms) : Le chemin de halage sera revêtu d'un enrobé fin pour permettre la pratique du cyclisme et du roller.

Le chemin de contre-halage sera aussi aménagé, en tout venant calcaire compacté, pour permettre aux promeneurs et pêcheurs de circuler en toute tranquillité et sécurité.

La durée : Nous sommes actuellement en phase de mise au point du projet et des marchés. Ces étapes incontournables devraient s'échelonner sur toute l'année 2005. Quant aux travaux proprement dits, leur durée est prévue pour 13 mois.

Le montant des travaux : Ils sont estimés à 9,7 millions financés par le Département, l'Etat, la Région et l'Europe (Feder).

Cet aménagement du canal vous concerne tout particulièrement.

La voirie

Dans le cadre de la décentralisation, la plupart des

routes actuellement «nationales» vont être transférées au domaine routier départemental. En ce qui concerne notre département, seule la RN 77 (route d'Auxerre) garderait son caractère national. Toutes les autres, en particulier la RN 19 qui traverse la commune de Saint-Lyé, deviendraient des voies départementales. Ce transfert devrait être effectif au 1er janvier 2007. Ainsi, le département qui gère actuellement environ 4300 km de voirie, s'en verrait confié à peu près 300 complémentaires. Mais avant, au 1er janvier 2006, l'ensemble du personnel qui travaille sur la voirie à la DDE va être placé sous l'autorité du Président du Conseil Général.

Bien d'autres sujets ont été abordés lors de cette réunion, à la demande des conseillers. J'ai bien sûr répondu à leurs questions concernant l'aide sociale et les collègues qui sont des compétences importantes du département. Et je reste évidemment disponible pour faciliter la réalisation des projets communaux.

Danièle BOEGLIN

**Vice-Présidente du
Conseil Général**



Informations mairie

Le maire informe les administrés que la circulation (de tous les véhicules et le passage des piétons) sur le CD15 sera interrompue le **jeudi 12 mai de 8h à 18h** en raison des travaux de réfection de chaussée du passage à niveau. L'accès des propriétés riveraines reste autorisé de part et d'autre du passage à niveau

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte les mercredi et samedi de 15h à 17h et le jeudi de 17h30 à 19h.

Horaires du cimetière

Du 1er avril au 31 octobre, de 8h à 19h et du 1er novembre au 31 mars, de 8h à 17h.

Horaires tonte des pelouses

Les horaires de tonte ou autres travaux de bricolage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Vide-grenier

Le vide-grenier de Saint-Lyé aura lieu le dimanche 5 juin sur le parcours de santé près du stade. Inscriptions à la mairie, salle des cérémonies : le mardi 17 mai, les mercredis 18 et 25 mai et le lundi 23 mai de 17h30 à 19h30. Prix : 8€ les 3 mètres. Apporter une pièce d'identité.

Trott'linou

La halte garderie itinérante accueille vos enfants âgés de 3 mois à 6 ans tous les jeudis de 9h à 11h45 au centre de loisirs.

Maison des grenouilles

La maison des grenouilles accueille les petits non scolarisés, avec leurs parents ou nourrices tous les mardis de 9h à 11h30, sauf pendant les vacances scolaires. Pour plus de renseignements, contacter Sandrine au 03.25.76.61.92.

Recensement de la population

Le recensement réalisé début 2004 permet de dénombrer 2705 habitants. Cette estimation n'a pour le moment aucune valeur juridique. La population légale sera calculée fin 2008 à partir de cette base.

Elections du 29 mai 2005

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1er mars 2005 et le 29 mai 2005 ne feront pas l'objet d'une inscription d'office. Ils pourront demander à être inscrits au titre de l'article L.30 du code électoral. Ces demandes seront recevables jusqu'au dixième jour inclus précédant celui du scrutin (article L.31 du code électoral) soit le 19 mai 2005. Les requêtes accompagnées des justifications nécessaires (état civil, nationalité, domicile) devront être transmises au juge d'instance

Offre de location

Loue centre ville : **local à usage professionnel**

D'une surface de 67 m² environ – parking et cour privée disponible de suite. Loyer mensuel : 670€ charges comprises Pour tout renseignement, téléphoner au 03.25.76.60.07



Ordures ménagères, tri sélectif et encombrants

Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont ramassées tous les jeudis. Il est impératif de sortir vos conteneurs la veille au soir.

Tri sélectif

Le tri sélectif est ramassé tous les 15 jours, les jeudis des semaines paires. Sortir vos sacs la veille au soir.

Les encombrants

La prochaine collecte des en-

combrants se fera le **mardi 18 octobre**. Les sortir la veille au soir.

Sont compris : les objets volumineux d'origine ménagère, les meubles vétustes, les résidus de bricolage (50kg par foyer).

Ne sont pas compris : les déchets verts, les huiles, les batteries, les outils de jardinage... Les transporter dans l'une des déchetteries de l'agglomération.



**Accès aux bennes à verre de 8h à 20h
sauf le dimanche
respectons le voisinage !**

Patrimoine: salle des fêtes

La salle des fêtes a une superficie de 250 m² et peut accueillir **au maximum** 200 personnes.

Pour louer la salle des fêtes, il faut :

- venir en mairie remplir un acte d'engagement,
- donner un chèque de caution de 450€,
- verser un acompte de 30% ,
- donner une attestation de responsabilité civile délivrée par votre assurance.

Tarifs de location au week-end:

Saint-Lyé

Salle ... 230€

Cuisine ... 75€

Extérieur

Salle ... 460€

Cuisine ... 75€

Un état des lieux avant et après la location sera effectué.

Il est interdit de fumer dans la salle conformément à la loi Evin. Celle-ci devra être rendue nettoyée. Toutes dégradations occasionnées feront l'objet d'une facturation.

Il est important de rappeler que la salle est utilisée comme bureau de vote. La commune se réserve le droit, dès qu'elle a connaissance d'éventuelles dates d'élections, d'annuler la réservation.

Les gestes bleus en période de sécheresse

La presse s'est déjà fait l'écho de sécheresses possibles dans plusieurs régions de France, et notre département risque d'être concerné. Dès à présent, il convient d'économiser l'eau en prenant de bonnes habitudes.

Robinets : Vérifier les robinets. Goutte après goutte, on peut en

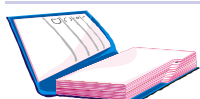
effet gaspiller inutilement jusqu'à 50000 litres d'eau par an si les joints ne sont pas en bon état.

Lavabos : Ne laisser pas couler l'eau inutilement pendant le brossage des dents.

Douches : préférer la douche à la baignoire. On peut se doucher avec 20 litres d'eau, alors qu'on se baigne avec 150 litres.

Toilettes : on économise jusqu'à 80% d'eau si on utilise une chasse pneumatique (à double débit). Veiller à réparer les fuites.

Appareils électro-ménagers : un lave-vaisselle consomme 20 litres et un lave-linge 60 litres, il faut donc utiliser ces appareils que si leur chargement est suffisant.



L'écho du conseil municipal qui :

19 novembre 2004

- accorde au CCAS une subvention complémentaire pour accompagner la mise en place de son dispositif d'aides.
- accepte la vente de bois proposée par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, pour 2005 sur différentes parcelles. Il accepte également le dossier de reconstitution après tempête, par une plantation de pins noirs d'Autriche dont les travaux sont évalués à 10 878€ sachant qu'ils sont financés à hauteur de 80%.
- adopte le renouvellement du contrat temps libre à passer

avec la CAF permettant de financer le CLSH (6-12 ans) et l'anim'ado.

11 décembre 2004

- accepte de lancer une procédure de reprise de concessions dites en terrain commun sur le carré «des anges».
- approuve la charte de développement du pays.

25 février 2005

- approuve le compte administratif qui montre un excédent de 261 740.75€ et le compte de gestion.
- vote le budget primitif 2005.

(voir dossier spécial p4 et 5)

- attribue les subventions aux associations.
- accepte de retenir la société Actual pour la création du site Internet de la commune au prix de 6800€ H.T.
- accepte de renommer la voie Basse : **rue de champêtre** et la route qui va desservir la zone artisanale du Pilaout et qui remonte sur Grange l'Evêque : **route de Grange l'Evêque**.
- accepte des extensions du réseau d'éclairage public voie du gros tertre et pour la zone du pilaout.

Le budget de la commune

Quelques explications sur les impôts locaux....

Le conseil municipal détermine le produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de son budget (produit attendu des quatre taxes) ; il doit donc voter chaque année avant le 31 mars les taux d'imposition correspondant à ce produit, en fonction des bases imposables transmis par les services du Trésor. Pour chacun des impôts, une référence commune «la valeur cadastrale» permet de définir la base d'imposition de chaque contribuable – la valeur cadastrale d'un bien propriété bâtie ou non, correspond au loyer annuel théorique qu'est censé produire ce bien s'il était loué dans des conditions normales du marché- la valeur locative de chaque bien immobilier fait l'objet d'une estimation unique – toutefois, si la base d'imposition de la taxe d'habitation est constituée de la totalité de la valeur locative, la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne retient que 50 % de la valeur, et 80 % pour les non bâties

Nous rappelons que les bases sont déterminées par l'Etat et

font l'objet d'une réévaluation tous les ans : elles peuvent être modifiées par la commission communale des impôts directs qui travaille en étroite collaboration avec les services du cadastre.

En ce qui concerne les taux, ce sont les élus qui les déterminent – au début de ce mandat, lors d'une première réunion de travail le 26 avril 2002, fixant les grands axes du programme d'action locale, l'ensemble du conseil a déterminé la position à tenir tout au long du mandat : prendre en compte le taux d'inflation augmenté d'un point, afin d'éviter des réajustements brutaux et importants.

Aujourd'hui, les taux votés par le conseil municipal lors de sa réunion du 25 février 2005 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 12,31 %
Taxe foncière bâtie : 21,21 %
Taxe foncière non bâtie : 7,83 %
Taxe professionnelle : 9,62 %
Ils sont en augmentation de 2.99 % par rapport à ceux de 2004. Ils sont toutefois conformes à ce qui se pratique au niveau départemental

(taux moyens 2004) :

Taxe d'habitation : 14.23 %

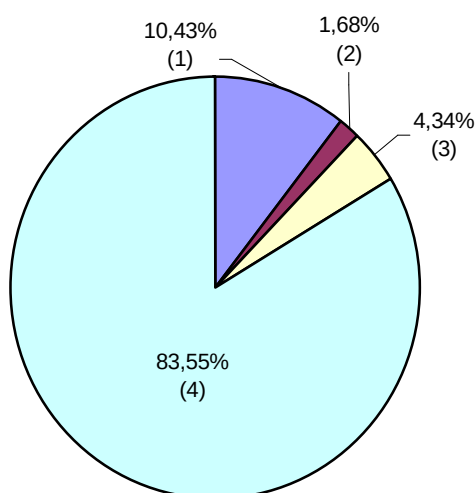
Taxe foncière bâtie : 20.62 %

Taxe foncière non bâtie : 18.11%

Taxe professionnelle : 15.34% (moyenne nationale – la départementale n'est pas communiquée).

Il faut savoir par ailleurs, que la commune de Saint Lyé ne dispose pas d'une taxe professionnelle conséquente, en raison du nombre peu important d'entreprises sur la commune- le conseil travaille précisément sur l'aménagement de la zone du Pilaout pour accueillir des artisans de la commune qui souhaiteraient procéder à un transfert de locaux, mais aussi sur la zone de l'Etang qui se situe en limite de Barberey, et qui devrait permettre l'implantation de nouvelles entreprises entraînant l'augmentation de la base d'imposition de la taxe professionnelle. Notons pour preuve que la moyenne des bases de taxe professionnelle par habitant est de 388€ pour Saint Lyé à comparer avec celle de l'ensemble des communes du département fixée à 1448€ !

Le budget 2005, 2 167 700€ au titre des investissements...



(1) Patrimoine :

Aménagement de la zone artisanale du pilaout: 187 000€, aménagement cimetière : 6 000€, travaux dans la forêt : 14 000€, réserve foncière : 19 000€.

(2) Divers :

Site internet: 9 400€, SIG (système d'informations géographiques permettant la consultation du cadastre et du PLU sur ordinateur) : 3 600€, matériel divers : 23 500€ (clsh, service technique, illuminations...).

(3) Bâtiments :

Renforcement du réseau d'éclairage public : 22 300€, escalier de secours à l'ancienne mairie : 14 000€, réfection courts de tennis : 42 500€, mise en conformité de la protection contre la foudre à l'église : 3 700€, protection club des jeunes: 4 300€, travaux divers : 7 300€.

(4) Voiries :

CD 15: 1 524 700€, rue de Riancey : 135 000€, rue Henri Rodin : 47 000€, extension de réseaux: 98 700€, placette rue des Mûriers : 5 700€.

Ces investissements sont financés pour 25.67% par des subventions, 9.14% par le fonds de compensation de la TVA et la taxe locale d'équipement, 6.10% par de l'autofinancement et 59.14% par des emprunts.

Des charges de personnel stabilisées en 2005

Le vote du budget est sans aucun doute l'occasion de faire le point sur un bon nombre de sujets, et tout particulièrement sur le personnel dont la charge par habitant a représenté en 2004 une somme de 208€ alors que pour les communes de même importance, elle était de 232€.

Durant ces derniers budgets, les charges de personnel ont augmenté en raison de la pérennisation des emplois dits aidés (et qui ne l'étaient plus vraiment....)

Aujourd'hui, le personnel communal est composé principalement d'agents de la fonction publique territoriale, qui sont venus rempla-

cer depuis quatre ans, ces contrats précaires. Au 1^{er} août prochain, sera intégré le dernier emploi jeune en qualité d'agent d'entretien au service technique.

C'est ainsi, que la commune compte en 2005 :

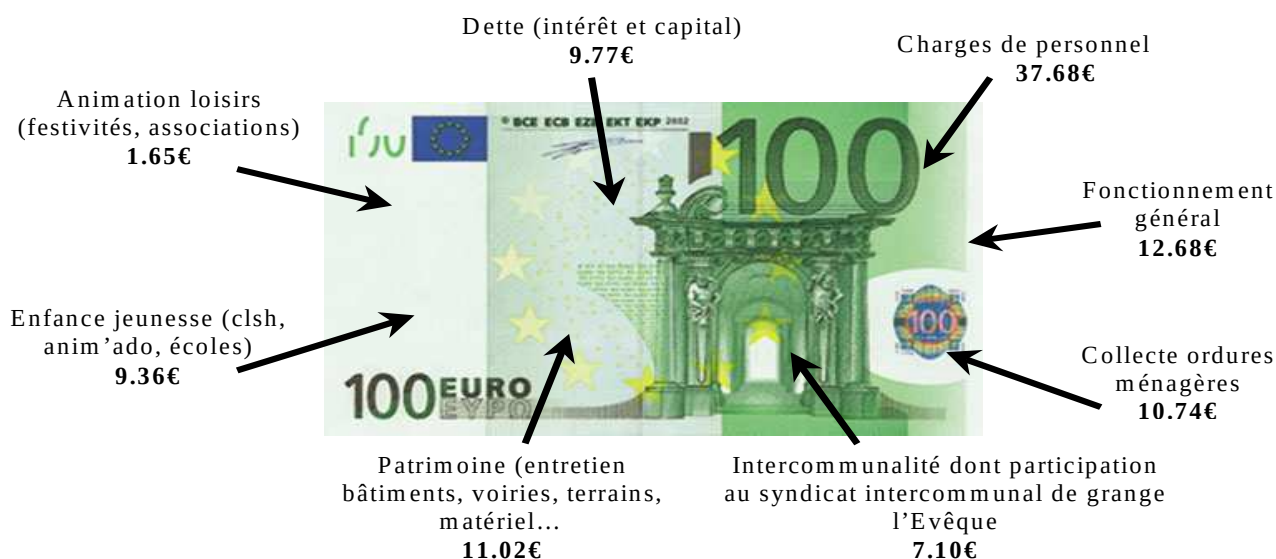
- 5 agents (dont un à temps non complet) au secrétariat
- 7 agents dont 4 à temps non complet au centre de loisirs sans hébergement et au club ado
- 3 agents à l'école maternelle
- 2 agents pour l'entretien des bâtiments dont un à temps non complet
- 5 agents au service technique

dont 1 à temps non complet

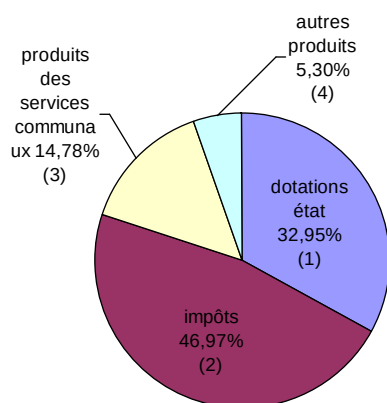
- 1 policier municipal

2 agents pour l'accompagnement dans les bus de transport scolaire. L'embauche de ce personnel supplémentaire depuis quelques années s'est avérée nécessaire et a permis de mettre en place, entre autres, un véritable service social en lien avec la politique menée par le CCAS, un accueil permanent pour les adolescents tant réclamé par les parents, et un service de police municipale venu remplacer le garde-champêtre dont les missions ne correspondaient plus à la taille de notre commune.

Le budget de fonctionnement 2005 : Il représente une somme de 1 634 725€ en dépenses...



... et une somme de 1 667 170€ en recettes



(1) Dotation état : dotation globale de fonctionnement, compensation pour exonération de taxe, droit de mutation...

(2) Impôt : 4 taxes et enlèvement des ordures ménagères, ils sont collectés par la trésorerie et reversés par mois à la commune.

((3) Produits des services communaux : (clsh, anim'ados, droit de place, location de bâtiments et de terres.

(4) Autres produits : remboursement assurances, subvention départementale pour transport scolaire...

L'excédent dégagé, à savoir 32 445€, sert à financer une partie des investissements.

Tarifs du centre de loisirs

Mercredis

Lyotains

1^{er} enfant

Journée avec repas	9.60€
1/2 journée avec repas	6.70€
Journée sans repas	6.90€
1/2 journée sans repas	4.50€

2^{ème} enfant

Journée avec repas	8.70€
1/2 journée avec repas	6.20€
Journée sans repas	6.30€
1/2 journée sans repas	4.10€

Extérieur

Journée avec repas	14.20€
1/2 journée avec repas	9.40€
Journée sans repas	10.20€
1/2 journée sans repas	6.30€

Vacances scolaires

Lyotains

1^{er} enfant

Journée avec repas	9.60€
Forfait 5 jours avec repas	38.70€
1/2 journée avec repas	6.70€
Journée sans repas	6.90€
Forfait 5 jours sans repas	27.90€
1/2 journée sans repas	4.50€

2^{ème} enfant

Journée avec repas	8.70€
Forfait 5 jours avec repas	35.30€
1/2 journée avec repas	6.20€
Journée sans repas	6.30€
Forfait 5 jours sans repas	25.30€
1/2 journée sans repas	4.10€

Extérieur

Journée avec repas	14.20€
Forfait 5 jours avec repas	56.80€
1/2 journée avec repas	9.40€
Journée sans repas	10.20€
Forfait 5 jours sans repas	41.00€
1/2 journée sans repas	6.30€

Restaurant

Lyotains

Famille 1 enfant	3.47€
Famille 2 enfants	3.41€
Famille 3 enfants	3.25€
Extérieur	5.05€

Périscolaire

heure	1.10€
1/2 heure	0.55€

Etudes surveillée

heure	1.10€
1/2 heure	0.55€

**Inscriptions
directement au
centre de loisirs**

Anim'ado

Un espace

Depuis le printemps 2004, la salle du «Club des Jeunes» est attribuée au secteur ados. Cette étape importante et nécessaire dans la structuration du secteur permet d'identifier physiquement le Club Ados et d'accueillir les jeunes au sein d'un espace ludique et convivial. L'aménagement du local s'est effectué progressivement au cours de l'année passée en concertation avec le groupe de jeunes fréquentant régulièrement le point d'accueil. Différents espaces (jeu-détente-activité) composent maintenant la salle d'activités principale.

Des travaux de remise au normes électriques et de sécurité incendie ont été réalisés. Les jeunes œuvrent actuellement à la réfection d'une salle qui deviendra au printemps prochain un labo photo.

Un logo

Afin d'impliquer le jeune dans l'organisation du point d'accueil, un

atelier arts plastiques a été mis en place. Celui ci a débouché sur la réalisation d'une fresque murale et d'un logo pour le club ados. Cet



atelier a favorisé la création collective, l'assiduité et l'engagement des participants.

Des actions

Différents projets internes (photo noir et blanc, bulletin du club) ou en relation avec le réseau MJC du département (challenge domino day, raid sportif) sont ou seront

mis en place au cours de l'année. Le bâtiment dédié a constitué une étape dans le développement du secteur ados. La prochaine étape sera axée sur la place du jeune au sein de cette structure. Si l'animateur est souvent à l'origine des projets, le groupe va devoir progressivement se positionner comme acteur principal des actions et non comme simple participant.

Repères

-  : Collégiens & Lycéens
-  : Point d'accueil
Rue des Martyrs de la Résistance
-  : Mercredis et Vacances scolaires
-  : Accueil libre - Sorties - Mini camp
Soirée - Ateliers ...

Inscriptions aux écoles

Ecole maternelle :

Les inscriptions auront lieu **le vendredi 13 mai de 16h30 à 19h et le samedi 14 mai de 8h30 à 11h30.**

Veuillez vous munir du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Première rentrée pour les enfants nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2002.

Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2003 et le 1er septembre 2003, ils seront inscrits sur une liste d'attente.

Dans le souci de permettre une bonne intégration de votre enfant, la maîtresse des petits les accueillera 2 samedis matins, les 29 mai et 11 juin. Pensez à vous rendre disponible ces jours là, votre présence étant obligatoire.

Ecole primaire :

Les inscriptions auront lieu **les jeudi 12 mai et vendredi 13 mai de 17h30 à 19h.**



Grange l'Evêque

Ordures ménagères, tri sélectif et encombrants

Ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les jeudis. Les conteneurs doivent impérativement être sortis la veille au soir.

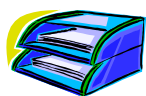
Tri sélectif

Le tri sélectif est en apport volontaire. Vous pouvez déposer vos «sacs» directement dans les bennes situées à côté de l'école.

Les encombrants

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le 22 novembre. Sortir la veille au soir.

En raison des prochaines fêtes, la collecte au porte à porte des ordures ménagères sera effectuée le mardi 12 juillet au lieu du jeudi 14 juillet



Réunion du syndicat du 2 février 2005

Vote du budget 2005

Le comité syndical vote à l'unanimité le budget tel que proposé par le président et qui est arrêté à la somme de 129 345 € pour le fonctionnement et à la somme de 91 000 € pour la section

investissement ; celle-ci prévoit entre autres des travaux de sécurité à l'école primaire, la pose de stores et de convecteurs à l'école maternelle, le renforcement de l'éclairage public, l'extension des réseaux d'eau potable et d'électrification

pour l'urbanisation de terrains, l'aménagement d'une allée au cimetière, le solde des honoraires pour l'étude d'impact, l'acquisition de panneaux et bien entendu le remboursement de la dette part capital.



Du nouveau du côté de l'ADSL.

Fin 2004, nous avons contacté Fance Telecom concernant la couverture de Grange l'Evêque par l'ADSL. En février, nous avons été informés de son arrivée courant 2005. Nous vous tiendrons informés dès que les échéances seront précisées.

Numéros utiles

Mairie	03 25 76 60 07
Police Municipale	03 25 76 24 62
Mairie annexe	
Grange l'Evêque	03 25 76 65 25
Uniquement les vendredis de 18 à 19h	
Ecoles de Saint-Lyé	
Maternelle	03 25 76 51 63
Primaire	03 25 76 63 58
Ecoles de Grange l'Evêque	
Maternelle	03 25 76 68 16
Primaire	03 25 76 65 25
CLSH	03 25 76 61 92
Bibliothèque	03 25 81 32 47
Point social	03 25 76 12 91
Conciliateur	03 25 76 63 24
Service d'urgence	
Gendarmerie	17
Brigade de Barberey	03 25 42 32 90
Pompiers	18
Samu	15

Dans le bulletin « Infos sociales », il a été omis dans la composition du CCAS, en membres élus, Anita PINET.

Agenda des associations

15 mai

Tournoi jeunes à Saint-Lyé (essor sportif et culturel du Melda).

5 juin

Vide-greniers à Saint-Lyé (essor sportif et culturel du Melda et ASLGEM).

12 juin

65ème anniversaire des combats de Grange l'Evêque – office religieux à 10h30 et cérémonie cimetière et calvaire à 11h30 (amicale des anciens combattants et démobilisés).

17 et 18 juin

Voyage de printemps (myosotis).

18 juin

Appel du Général de Gaulle –

rassemblement au monument aux morts à 11h30 (amicale des anciens combattants et démobilisés).

25-26 juin

Challenge départemental pistolet 25m « stand la Perrière » (tir-club).

Fin juin

Remise de récompenses, diplômes de grades suivi d'un goûter (USSL Judo).

3 juillet

Marche de Pays (autos et motos anciennes de la vallée).

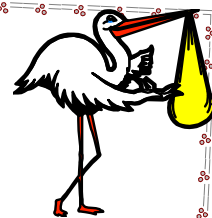
10 juillet

Course (USSL Cyclo).

14 juillet

Lâcher de bonbons avec lots et lâcher de parachutistes commune de Mergely (amicale des pilotes modé-

Etat Civil



Naissances :

Jules LOVATI le 26 novembre 2004
 Alice LOHR le 16 décembre 2004
 Thibaut ROGE le 21 décembre 2004
 Killian BELIN le 7 janvier 2005
 Kaithleen BELIN le 7 janvier 2005
 Emma PAWLAK le 14 janvier 2005
 Chloé MASSON le 1er février 2005
 Perline DEVINGT le 4 février 2005
 Benjamin RIGOUREAU le 23 mars 2005
 Esteban MARTINHO le 27 mars 2005
 Sara DELMAS le 29 mars 2005
 Marie HONCZAR le 11 avril 2005
 Titouan GRONDIN le 24 avril 2005
 Clément WAGNER le 26 avril 2005

Mariages :

Laurent JOURGETOUX et Saïda CHENOUFI
 le 13 novembre 2005
 Serge PASCAL et Corinne DEHON
 le 18 décembre 2005

Décès :

Jacques NONIN le 6 novembre 2004
 Maria DE ALMEIDA BATISTA le 10 novembre 2004
 Jean MUNIER le 17 novembre 2004
 Michel MAILLY le 4 janvier 2005
 Juliette BEUGNOT le 20 janvier 2005
 Maryse VAUDEY le 8 février 2005
 Danielle MORIZE le 11 février 2005
 Raymond BEUGNOT le 13 février 2005
 Raymond MOINE le 11 mars 2005
 Valérie DIGUET le 24 mars 2005



listes).

17 juillet

Vide-grenier à Mergely (essor sportif et culturel du Melda).

23-24 juillet

Concours en ring au chenil des Hurlevents (flair et croc champenois).

7 août

Vide-grenier Courson en Othe (autos et motos anciennes de la vallée).

28 août

Organisation d'un concours national planeurs avec le support de Eole Paris. Entrée libre et gratuite (amicale de pilotes modélis-

